



## DELIBERATION N° 2023-02

Objet : Montant de la participation des membres 2023

### Le 19 janvier 2023 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Michel LAMARQUE

Date de convocation : 12/01/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Présents (10) : Pierre AUVOLAT, Michel LAMARQUE, Guillaume DESCAVE, René VALORGE, Colette LEBEAU, Fabrice DEJOUX, Jean FARIZY, Sylviane TERNISIEN, Christian GILGENKRANTZ, Gérard SIMOND (suppl.).

Absents excusés : Thierry GIMENEZ, Jérémie LACROIX, Gilles LUCARELLA, Christian LAVENIR, Hervé CARDON.

Secrétariat assuré par : Fabrice DEJOUX

Vu l'article L 5711-1 du CGCT rappelant que comité du syndicat mixte a compétence pour déterminer la contribution des membres associés en fonction des critères déterminés dans les statuts ;

Vu le budget prévisionnel du contrat de rivière établi pour la période 2017 à 2021 et les actions restant à réaliser en 2023 ;

Vu le budget prévisionnel des travaux de mise en conformité de la digue du Bézo et de renaturation du Bézo à Charlieu ;

Vu le budget prévisionnel de l'étude d'adaptation au changement climatique ;

Vu le budget prévisionnel pour le fonctionnement des postes d'animation 2023 ;

### Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De fixer le montant des participations 2023 comme suit :

	Montant prévisionnel 2023	Appel 1	Appel 2
Charlieu Belmont Communauté	109 900	54 950	54 950
CC Brionnais Sud Bourgogne	97 000	48 500	48 500
CC Semur en Brionnais	7 200	3 600	3 600
CC Saône Beaujolais	12 700	6 350	6 350
<b>Total</b>	<b>226 800</b>		

Une contribution complémentaire de Charlieu Belmont Communauté est nécessaire pour financer les travaux sur le Bézo à Charlieu (digue + renaturation rivière), non prévue dans les chiffres ci-dessus : cette contribution spécifique est fixée à 155 000€ pour 2023. Elle sera appelée en une fois, en avril 2023.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le 23/01/2023

Le Président du SYMISOA  
M. Michel LAMARQUE

Le secrétaire de séance  
M. Fabrice DEJOUX

Transmis au représentant de l'Etat le : **01 FEV. 2023**

Publié le : **01 FEV. 2023**

